

CAPD du 5 juillet 2022

Présents : IA, IA Adjoint, Chef du service des personnels enseignants, IEN, représentants des OS : FSU-SNUipp68 (6), SGEN CFDT (2), SE-UNSA (2)

Liminaires SNUipp68

Refus du bénéfice de congé pour formation syndicale

Les chiffres remontés par la DSDEN ne correspondent à aucune réalité : stagiaires attribués à la mauvaise organisation syndicale, chiffres erronés...

La FSU SNUipp68 a demandé que les règles de demande de départ en formation syndicale soient notifiées dans les vademecum et a rappelé que ces congés sont un droit à hauteur de 12j /an. Le Dasen n'« a aucune raison de ne pas accorder l'ensemble des demandes de formation syndicale ». Pour mémoire, les modalités actuelles sont que 50% des collègues d'une école peuvent partir en même temps en formation syndicale et que les refus doivent être notifiés au moins 15 j avant la date de formation.

Refus du bénéfice de congé de formation professionnelle,

La dotation était de 88,8 mois de possibilité d'attribution de congé de formation. Seuls 46,8 mois ont été attribués (13 demandes 10 accords 1 refus car projet non cohérent, 2 renoncations).

Un second appel à candidature pour départ en formation sera envoyé prochainement aux collègues.

Topologie des formations : DU bibliothèque, préparation Master MEEF Philosophie, Master Psychologie, Diplôme ingénieur chimiste, préparation Capes, auxiliaire de puériculture, Master développeur Web...

Refus de temps partiels,

La FSU-SNUipp68 a demandé la mise en œuvre de 80 % annualisé ou hebdomadaire avec période de temps plein lors de la période 3. Le DASEN étudiera cette proposition.

La FSU-SNUipp68 demande qu'un aménagement des fins de carrière soit envisagé en proposant des temps partiels en guise de cessation progressive d'activité.

La CAPD a étudié 6 saisines pour refus d'exercice à temps partiel.

1 situation a été revue positivement par le DASEN

points divers de l'administration

Journée de pré rentrée : autorisée sur les 108h +12H (journées de priorités académiques et de solidarité) , mais attention à ne pas déborder car des heures seront utilisées par l'administration (débat « d'automne » prévu, priorités académiques, validation des DUER...). **La FSU-SNUipp68 est intervenu pour rappeler l'épuisement des collègues et le dépassement systématique des 108h. Une demande de « priorisation des priorités » est faite au DASEN.** Ce dernier admet que les ORS sont un sujet de fond...

Pairs aidants : en fonction 25% de leur temps (le reste dans leur classe) mandaté par l'IEN pour apporter de l'aide à l'équipe ressource de circonscription et du soutien aux équipes dans le cadre de situations d'élèves EBEP très particulières. Ces pairs aidants pourront être présents en classe si nécessaire, (co intervention, observation), aider aux relations avec les partenaires, analyser la situation...

Formation prévue de ces nouveaux pairs aidants par le service de l'école inclusive et des partenaires (démarche d'analyse des situations et d'observation, posture de pairs aidant, trouble du spectre autistique, DYS, HPI...). Le Dasen a « la volonté de créer une dynamique d'équipe en soutien aux collègues ». Projets en cours sur Guebwiller et Mulhouse. Pas de fiche de poste mais lettre de mission.

Ecole immersive « allemand/alsacien » : la convention quadripartite est en cours de réécriture.

Objectif affiché par le DASEN : une expérimentation de qualité (RH) d'où l'enquête

« ressources » envoyée aux écoles. Cadrage initié par éducation nationale. Dans le Haut Rhin :

sur 4000 PE, 77 seraient prêts à entrer dans l'expérience d'enseignement en alsacien.. Mise en œuvre à la rentrée 2023. La question de l'évaluation de ce dispositif se posera. Les Organisations syndicales seront vigilantes à la ségrégation sociale possible et aux stratégies d'évitement inhérentes à ce type de dispositif.

Protocole de convocation des collègues par l' IEN ou le DASEN : **La FSU-SNUipp68 demande à ce que le protocole intersyndical existant soit à nouveau validé et que ses règles en soient respectées (envoi d'un ordre du jour, droit à l'accompagnement par un délégué du personnel, envoi de copies des pièces incriminantes...)**. Le DASEN se dit prêt à « ouvrir un chantier sur ce sujet » et accepte d'utiliser le protocole existant comme base de travail.

Stage MIN: Les AESH n'ont pas été destinataires du mail. Le DASEN explique qu'elles peuvent candidater mais que, dans les faits, priorité sera donnée aux enseignants. Seuls 5 départs sont possibles pour le Haut Rhin (critère : PE qui viennent d'obtenir le CAPPEI).

Formations M2 alternants : 6H sur animations pédagogiques

PES à 50% : 9h de formation

PES 100% : 18h de formation dont (9H spéciales PES et 9h spéciales natation) + 4 jours prises sur temps scolaire (conduite accompagnée) avec tuteur+ 3 jours hors temps scolaire (magister, analyse professionnelle)+ 10 j pour PES en plan d'accompagnement renforcé ; Pas de journée complète de formation (mercredi) mais uniquement des ½ journées ou des soirées ou de distanciel.

Présentation cadre départemental évaluation d'écoles : cadrage académique uniquement. Les IEN ont fait des propositions de regroupement d'école. IEN référent : CH. Bleitz.

24h sont dédiées sur les 108h pour les PE engagés dans une évaluation d'école + 6H de formation (2 j sur temps élèves) pour les directeurs. Les écoles concernées ne seront pas en plus touchées par les constellations. Le DASEN est « attaché à ne pas multiplier les heures et tiendra compte du réel ».

30 mn de sport quotidien : pas de cadrage ministériel actuellement. Politique très volontariste dans le département (mais attention pas seulement sur le temps scolaire ; indispensable de mobiliser les temps extra et périscolaires)

90 écoles labélisées APQ. + 50 kits livrés dans des écoles/ 30mn en plus de l'EPS. Idée de récréations actives données dans un paddlet.

HC et classe Ex : date de communication des tableaux d'avancement : fin août septembre

Heures de pondération REP+ : Leur effectivité constitue une priorité pour le DASEN pour l'an prochain sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire...

Inéat exéat : 15 demandes d'inéat, 10 accords, 4 intégrations

Exéat : 57 demandes dont 44 pour le 67. 7 accords dont 2 pour le 67:**La FSU-SNUipp68 a demandé qu'un barème avec bonification exceptionnelle pour ancienneté de la demande de retour dans le 67 soit étudié afin de permettre aux « exilés de longue date » d'avoir une perspective de retour.** Le DASEN : annonce que une des pistes est de renforcer les liens avec l'UHA (Mulhouse) pour recruter des étudiants issus du 68.

Parcours préparatoire au professorat des écoles au lycée Montaigne de Mulhouse : 265 candidats : cela constituera un vivier futur de candidats au CRPE pour le département selon le DASEN